

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 septembre 2026 à 19 heures 00

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Quorum : 6 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Lucien MORVILLE, Frédéric DUBOIS, Thomas FERLAUD,

Absents : Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN, Mélanie MACQUET,

Pouvoir : Valérie ZOLDAN à Isabelle BARTHE

Mélanie MACQUET à Lucien MORVILLE

Marine POTTIER à Clémentine JEANNEAU

Secrétaire de séance : Frédéric DUBOIS

Séance ouverte à 19h02

Arrivée de Tomas FERLAUD à 19h05

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2026

Décisions modificatives : crédits supplémentaires

Convention d'adhésion 3 à la carte auprès de l'ADICO

Renouvellement de la convention sport et loisirs avec l'ASLP de Pronleroy

Vente du bois coupé dans le Parc de Trois Etôts

Noël 2026

Adhésion au CNAS pour l'année 2027 pour Mme Ducastel, ancienne secrétaire de mairie

Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Lucien MORVILLE, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN, Mélanie MACQUET

Contre :

Abstention :

2) DÉCISIONS MODIFICATIVES : BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n° 1 :

Virement de crédit de 8,00€ au compte 002 recette de fonctionnement

En effet, à la suite d'une erreur de frappe lors de la passation du budget, il a été reporté 174 310,40 € au lieu de 174 318,40€.

<i>Recettes</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(chapitre)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(chapitre)</i>	<i>Montant</i>
002 Excédent de fonctionnement	+ 8,00€	74836 (74) Fond départemental de péréquation	- 8,00€

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN,

Contre :

Abstention : Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Décision modificative n° 2 :

Virement de crédit de 450,00€ au compte 66111 chapitre 66 dépenses de fonctionnement

Il s'agit d'une erreur humaine de prévisions.

<i>Dépenses</i>		<i>Dépenses</i>	
<i>Article(chapitre)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(chapitre)</i>	<i>Montant</i>
66111 (66) Intérêts des emprunts	+ 450,00€	60612 (11) Electricité	- 450,00€

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN,

Contre :

Abstention : Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Décision modificative n° 3 :

Virement de crédit de 2000,00€ au compte 65311 chapitre 65 dépenses de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Dépenses</i>	
<i>Article(chapitre)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(chapitre)</i>	<i>Montant</i>
65311 (65) Indemnités de fonction	+ 2000,00€	64111 (12) Rémunération principale titulaire	- 2000,00€

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN,

Contre :

Abstention : Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de prendre les décisions modificatives comme indiqué ci-dessus.

3) CONVENTION D'ADHÉSION 3 À LA CARTE AUPRÈS DE L'ADICO

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'adhérer à la convention d'adhésion 3 auprès de l'ADICO.

Cette convention permet de bénéficier de prestations nécessaires au bon fonctionnement des services tel que :

- L'accès à la plateforme dématérialisation Actes au tarif annuel de 60,00€ HT
- Microsoft 365 Business Standard au tarif annuel de 225,36 € HT
- La sauvegarde externalisée au tarif annuel de 305,00€ HT

La cotisation statutaire annuelle 2027 s'élève à 86,00€ HT

Cette adhésion intervient dans le cadre du changement d'éditeur (logiciel), certaines prestations étaient liées à JVS.

Avec l'éditeur Cosoluce, la solution VPN et le parapheur Chorus sont inclus dans le tarif annuel faisant ainsi économiser à la commune 340,00€ HT (140€ HT pour le VPN et 200€ HT pour Chorus)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention d'adhésion 3 à la carte auprès de l'Adico.

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Contre :

Abstention :

4) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SPORT ET LOISIRS AVEC L'ASLP DE PRONLEROY

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler la convention sport et loisirs avec l'association sport et loisirs de la commune de Pronleroy pour la période du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027.

La commune participera à hauteur de 15€ pour les adhérents habitant la commune de CERNOY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention sport et loisirs avec l'association sport et loisirs de la commune de Pronleroy pour la période du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027 avec une participation financière de 15,00€ par adhérents habitant la commune de Cernoy.

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Contre :

Abstention :

5) VENTE DU BOIS COUPÉ DANS LE BOIS DE TROIS ETÔTS

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre le bois coupé entreposé actuellement dans le parc de Trois Etôts à un administré. En effet, le bois est victime de convoitise et disparaît au fur et à mesure.

Madame le Maire propose de vendre le bois au tarif de 25,00€ le stère à Mr Engels Christophe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de vendre le bois au tarif de 25,00€ le stère à Mr Engels Christophe.

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN,

Contre :

Abstention : Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

6) NOËL 2026

Madame le maire propose au conseil municipal :

- D'offrir des paniers de produits locaux d'une valeur de 30 euros maximum pour les aînés du village, à partir de 65 ans.
- D'offrir un jouet d'une valeur maximum de 30 euros pour les enfants de 0 à 9 ans
- D'offrir une carte cadeaux d'une valeur maximum de 30 euros pour les enfants de 10 à 12 ans
- Des balades en calèches auront lieu le 23 décembre 2026 à 16h00 et à l'issue des balades, le Père-Noël effectuera la distribution de cadeaux suivi d'un goûter offert par la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'offrir des paniers de produits locaux d'une valeur de 30 euros maximum pour les aînés du village, à partir de 65 ans.
- D'offrir un jouet d'une valeur maximum de 30 euros pour les enfants de 0 à 9 ans
- D'offrir une carte cadeaux d'une valeur maximum de 30 euros pour les enfants de 10 à 12 ans
- D'offrir une balade en calèche aux enfants

Pour : Isabelle BARTHE, Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Contre :

Abstention :

7) ADHÉSION AU CNAS POUR L'ANNÉE 2027 POUR MADAME DUCASTEL, ANCIENNE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire informe les membres du conseil que Madame Ducastel, ancienne secrétaire de mairie, a demandé à bénéficier d'une adhésion au CNAS en tant que retraitée.

Cette adhésion a un coût d'environ 150,00€ pour la commune.

Madame le Maire, soumet la demande de Madame Ducastel au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de refuser la demande de Madame Ducastel.

Pour :

Contre : Jérémy LAMOTTE, Christophe SCHOUPPE, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Gaëlle RECOLET, Frédéric DUBOIS, Marine POTTIER, Valérie ZOLDAN, Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Abstention : Isabelle BARTHE

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet agri voltaïque envisagé à trois Etôts, est, pour le moment, abandonné par le promoteur.

Madame le Maire informe les membres du conseil de l'intervention grave au mois d'août de Monsieur Contestin auprès du contrôle de légalité et de la trésorerie pour dénoncer l'illégalité de l'embauche de Monsieur Decroix. Cette intervention a causé énormément de soucis sur une période où les personnes en capacité de répondre à ce dossier étaient en congés. De ce fait, Monsieur Decroix a failli ne pas être payé.

Madame le Maire précise que le poste de Monsieur Decroix est tout à fait légal. Le poste avait déjà été créé par délibération et n'avait jamais été supprimé. La déclaration de vacances d'emploi auprès du CDG60 a été faite dans les règles. Les entretiens individuels des candidats ont tous été faits en présence de Mme Barthe, Mme Zoldan, Mr Dubois et Mr Croisille, Maire de Pronleroy.

La décision d'embauche a été prise en concertation.

Madame le Maire précise également que Monsieur Decroix est embauché à 70% à Cernoy avec un CDD d'un an renouvelable et à 30% à Pronleroy avec un CDD renouvelable. Il y a donc 2 contrats bien distincts et il n'est pas question de mise à disposition.

Monsieur Morville dit qu'il a eu des échos positifs concernant le travail de Monsieur Decroix sur l'entretien des espaces verts, un peu moins sur l'entretien des caniveaux à Trois Etôts.

Madame le maire dit qu'il y a une liste importante de matériel à acheter pour que Monsieur Decroix puisse travailler correctement et en sécurité, et qu'il faut lui laisser le temps de prendre ses marques et se former sur l'entretien des espaces verts.

Monsieur Morville demande s'il y a une fiche de poste. Madame le Maire lui répond qu'elle a été faite au moment de l'embauche.

Monsieur Morville demande à ce que les anciens sacs déchets verts soient ramenés en mairie. Madame le Maire n'y voit pas d'inconvénients.

Madame le Maire informe le conseil que la route du poisson passée à Cernoy en 2012, va revenir en 2027. Le nom est aujourd'hui devenu la route des Mareyeurs.

Monsieur de Bruce est d'accord pour les recevoir sur sa propriété et la commune organisera l'accueil le matin.

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de Madame Dumont pour se plaindre de l'entretien des plantes fait devant chez elle. Une réponse lui sera apportée, elle sera remerciée pour sa volonté de vouloir entretenir les parterres devant chez elle mais Madame le Maire lui rappellera que ces derniers restent dans le domaine public et que la commune peut les entretenir à sa convenance.

Madame le Maire informe que le point de tri supplémentaire prévu ne sera pas installé car les habitants à proximité du lieu prévu ne sont pas pour. Elle va demander à avoir un bac de collecte supplémentaire pour les cartons au point de tri existant ou bien demander à faire une deuxième collecte. Madame le Maire va demander une étude de cout pour passer en porte à porte plutôt qu'en apport volontaire.

Madame le Maire fait un point sur la SICAE suite à la question de Morville concernant l'augmentation. La réponse est simple, la facture est sur un an alors que les autres sont sur 6 mois.

Madame le maire informe que les trous sur la route ont été rebouchés. Monsieur Morville salue le travail fait.

Monsieur Dubois informe que les joints sur certains pavés s'abiment et que ces derniers peuvent se déchausser. L'entreprise Labbe va être contactée à ce sujet afin de trouver une solution pérenne.

Monsieur Lamotte informe du passage d'un boulanger dans le village tous les jours sauf le lundi. Il s'agit de « la boulangerie La Rose » de Fitz James

Monsieur Morville demande si la caméra a été mise en place au niveau du point de collecte et si l'affichage a été fait. Madame le Maire lui répond que oui et que le panneau d'affichage se situe sur le container.

Monsieur Morville demande où en est l'installation d'un défibrillateur sur la commune. Monsieur Schouppe lui répond que les démarches n'ont pas encore été faites.

Monsieur Morville informe le conseil que les retours sur les places de parking sont mitigés et qu'une des places pose problème. Madame le Maire va voir pour supprimer cette place. Monsieur Morville demande si l'association de quads a été contactée pour leur demander de respecter davantage les lieux et la vitesse. Madame le maire les contactera prochainement.

Madame Jeanneau fait un point sur le RPC :

- La rentrée s'est bien passée,
- L'équipe encadrante est à présent soudée avec les enseignants,
- La directrice a pris ses marques et tout se passe bien
- Un incident grave a eu lieu à l'école, les parents d'un enfant de Moyenne Section ont agressés verbalement et physiquement, le directeur de l'école, une institutrice et une ATSEM. Une plainte a été déposée, l'inspection académique informée et une demande de radiation de l'élève a été déposée auprès de Monsieur le Directeur académique. En attendant, une mesure conservatoire d'interdiction d'accès à l'établissement de 5 jours a été prise.

L'ordre du jour étant épuisé la Séance est levée à 20h10

Le maire, Isabelle BARTHE



Le secrétaire de séance, Frédéric DUBOIS

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 23 septembre 2026 a comporté 7 délibérations comme suit :

1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2026	26-2026
2	Décisions modificatives : crédits supplémentaires	27-2026
3	Convention d'adhésion 3 à la carte auprès de l'ADICO	28-2026
4	Renouvellement de la convention sport et loisirs avec l'ASLP de Pronleroy	29-2026
5	Vente du bois coupé dans le Parc de Trois Etôts	30-2026
6	Noël 2026	31-2026
7	Adhésion au CNAS pour l'année 2027 pour Mme Ducastel, ancienne secrétaire de mairie	32-2026